Colloque « Paysage et biodiversité »

Jeudi 25 Janvier 2022 – Saintes - Paysage vivant

«Une ville en transition» :

> Interroger le territoire

> Une imbrication paradoxale

> Interroger la place de l'homme et son impact

> Vers la notion de socio-écosystème et sa vulnérabilité

> Résilience et stratégie de transition de territoire

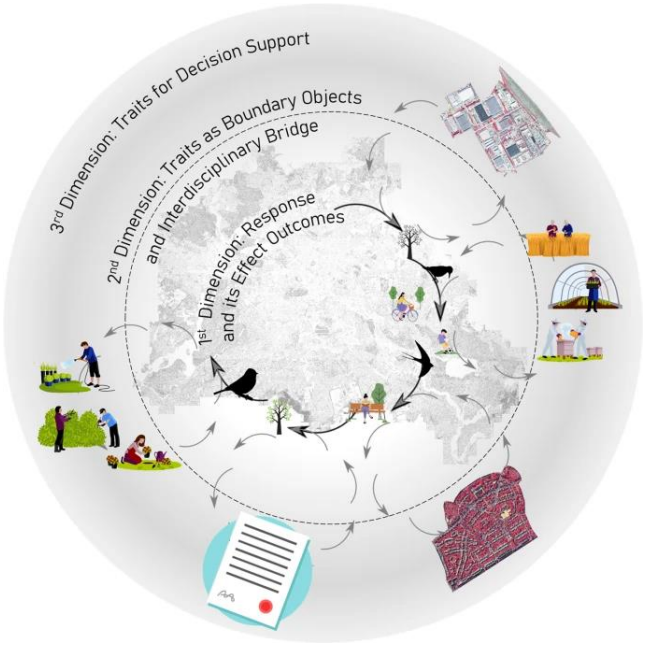

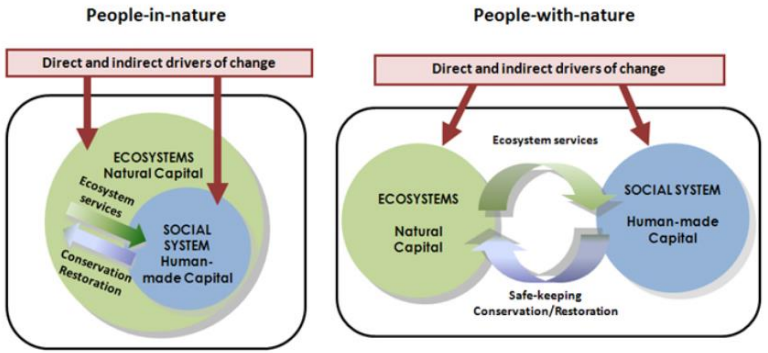

Social-ecological systems are linked systems of people and nature, emphasising that humans must be seen as a part of, not apart from, nature (Berkes and Folke, 1998)

Saintes, une ville à l'identité complexe :

Des identités multiples

Identité urbaine

Identité rurale

Identité naturelle

Identité culturelle

→Une ville riche de patrimoine
→Une ville qui attire une nouvelle population à la recherche d'un territoire à taille humaine
→Une ville composée d'une population en demande de « vivre la ville »
→Une ville qui doit se préparer aux changements environnementaux
→Une ville qui doit préserver sa biodiversité

Interroger les vulnérabilité :

> Des déséquilibres hydriques

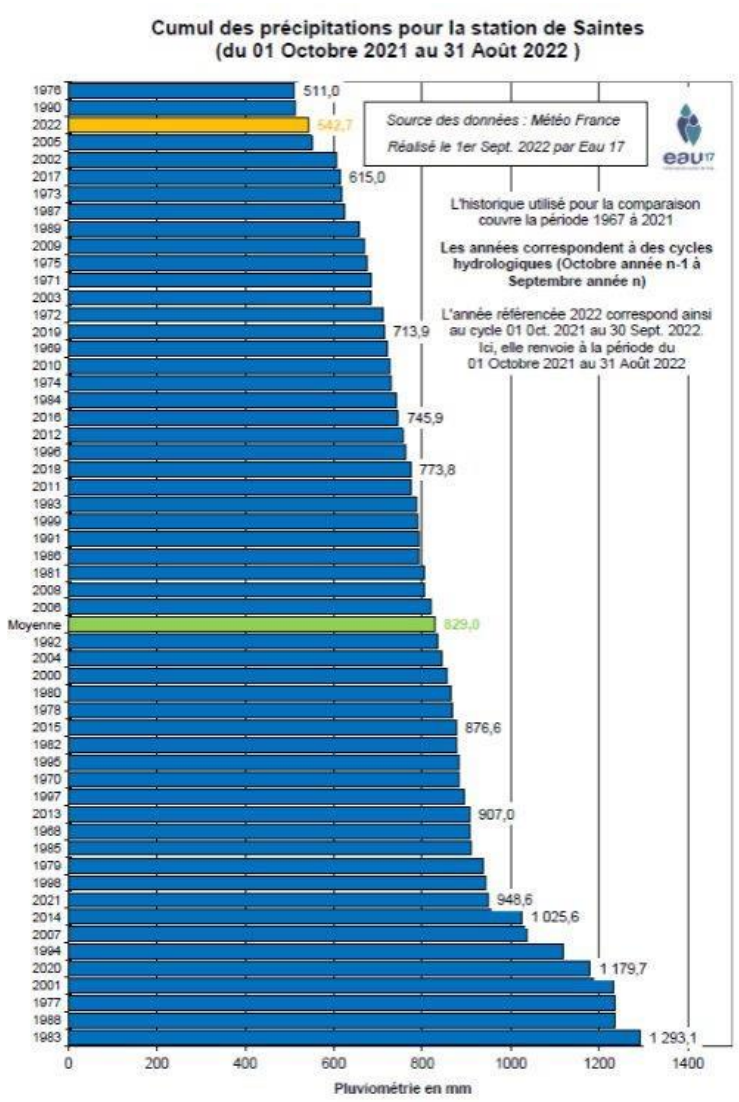

Le patrimoine de biodiversité :

> Un patrimoine de nature et de biodiversité menacé

- Un territoire traversé par le fleuve Charente
- Des prairies inondables ((ZNIEFF 1 et 2, Natura 2000…)
- Une mosaïque de milieux et d'habitats :

  -> 43 habitats recensés
- -> 803 espèces de flore
- -> 338 espèces de faune
- dont :

  -> 45 espèces classées « menacées » sur la Liste rouge France

Autres menaces identifiées :

- > Pressions humaines
- > + 19 espèces invasives (Ecrevisses de Louisiane, Jussie, Renouée du Japon, …)
- > Fragmentation des continuités
- >Artificialisation des milieux

Zéro Artificialisation Nette ?

> Une fabrique urbaine qui consomme les sols

Saintes fait partie des 5% des communes les plus consommatrices en France en artificialisant plus de 50 hectares entre 2009 et 2019, soit 1.11%

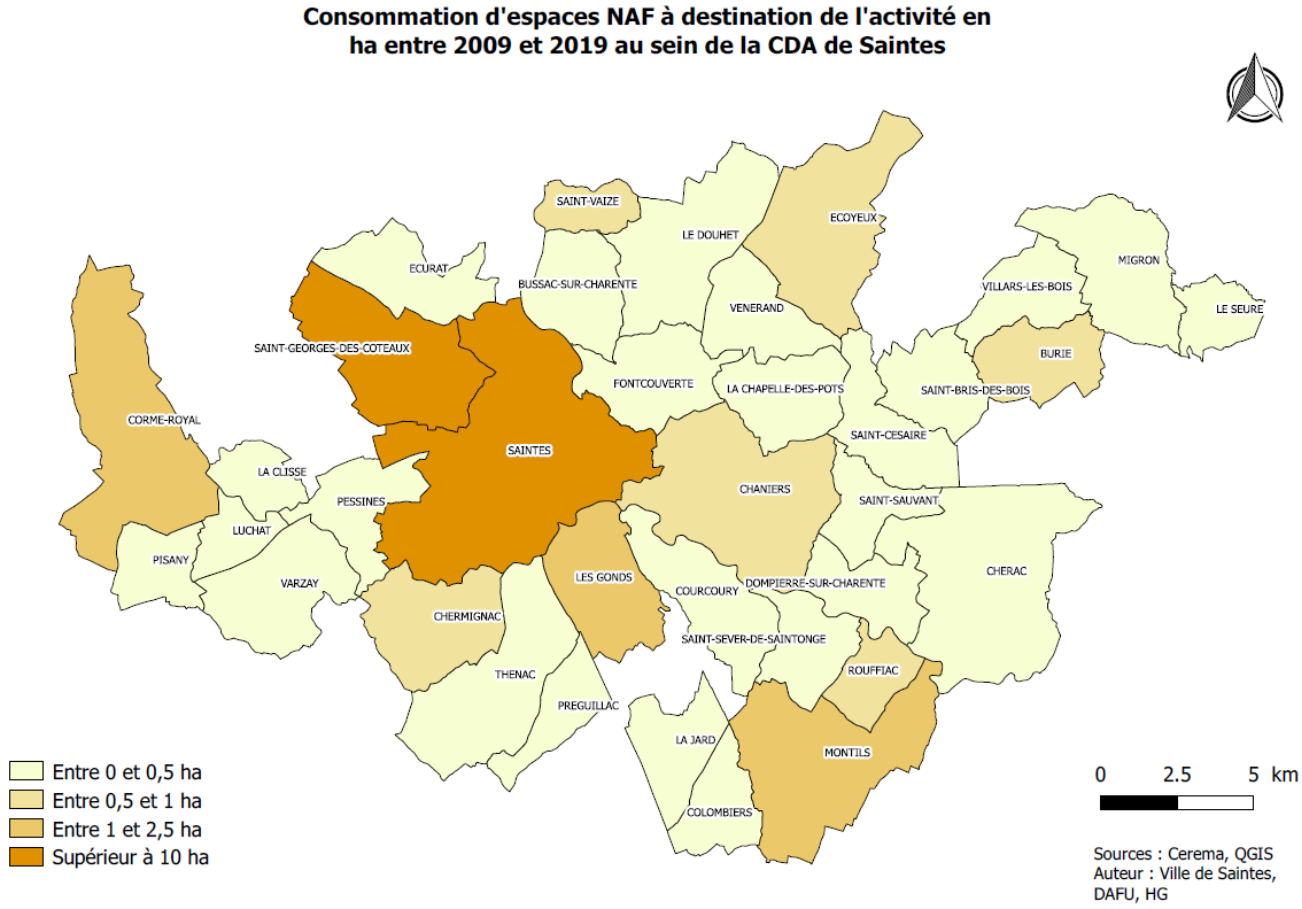

A la reconquête des trames vertes et bleues :

> Diagnostic Participatif des Trames Vertes et Bleues

> Un travail à différentes échelles
> Décloisonnement des expertises
> Un travail qui donne une part importante au vécu et à l'expertise d'usage
> Un plan d'action pour le territoire

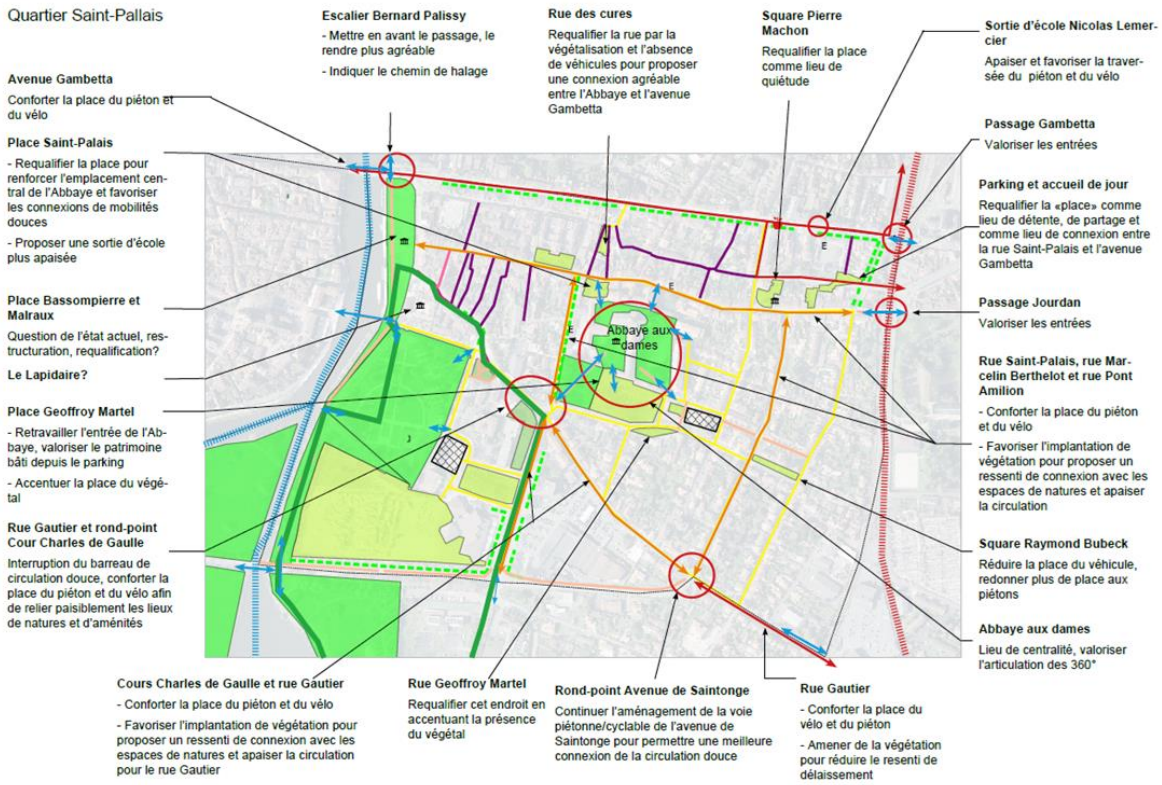

A la reconquête des trames vertes et bleues :

> Identification des réseaux écologiques du territoire

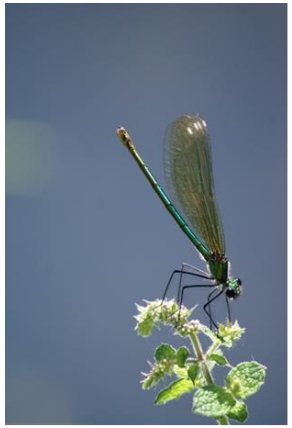

Strate Herbacée

Corridor principal

- **Zone classée ENS/ Natura 2000/ ZNIEFF I et II/ ZICO etc.**
  Conforter les bords de Charente et atténuer le pincement du centre-ville

Corridors secondaires

- 2.1. **Corridor de Fond Barbeau**
  Travail foncier avec Eau 17 et propriétaires privés
  Plan de gestion à mettre en place
- **2.2. Corridor des Arènes**
  Conforter les prairies
  Gestion différenciée
- **2.3. Corridor Aggripa/ Le petit Coudret**
  Stratégie foncière (parcellaire privé, zonage U)

Corridors tertiaires

- **2.4. Avenue de Saintonge**
  Gestion différenciée
- **2.5. Yvon Chevalier/Bd Vladimir/ Magezy**
  Stratégie foncière
  Gestion différenciée

Capillarisation

- **3.1 Parcellaire Bremon d'Ars - La Grève - La Pallu**
- **3.2. Cimetière - Petit Coudret**
- **3.3. Chateau rue du Ramet - Saint Sorlin**
- **3.4. Diconche**
- **3.5. Boiffiers - Bellevue**
- **3.6. Diocesaine la Rochelle- Avenue de Saintonge**
- **3.7. Recouvrance - Avenue de Saintonge**

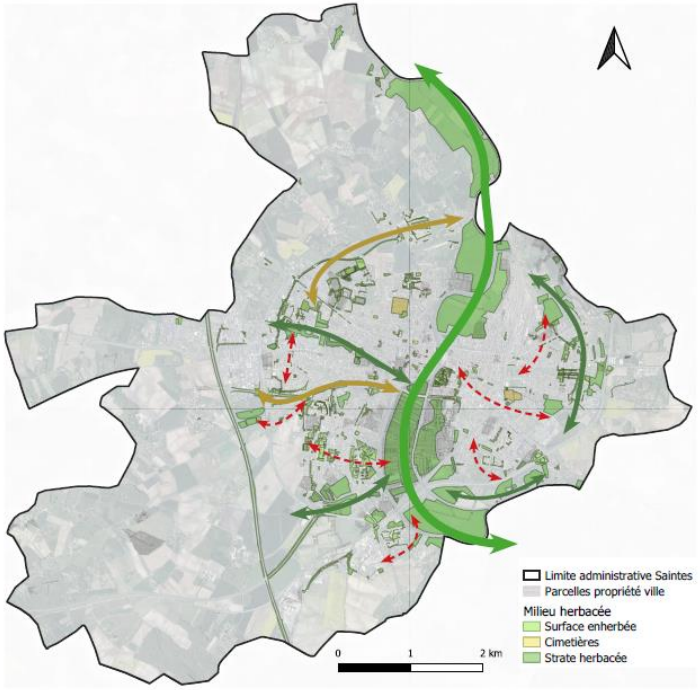

Un modèle circulaire :

> Désimperméabilisation et végétalisation

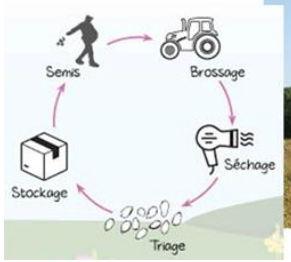

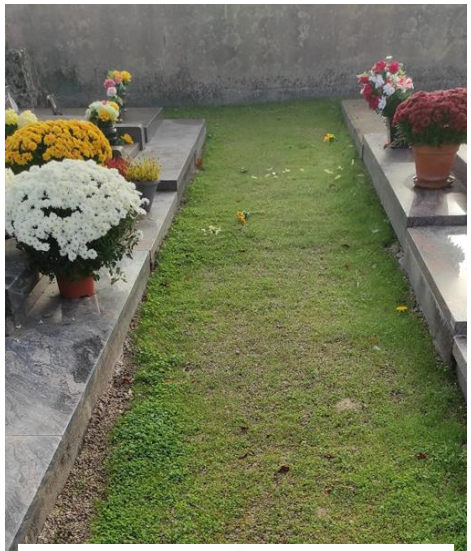

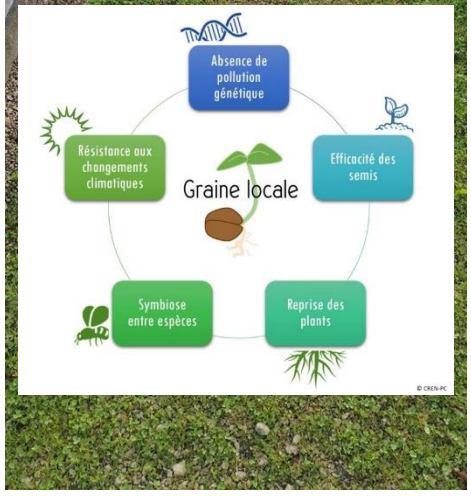

Un modèle circulaire :

- Disposer d'une banque de semences
- mutualiser les semences
- favoriser la dissémination d'une flore spontanée
- Augmenter la rusticité des aménagements

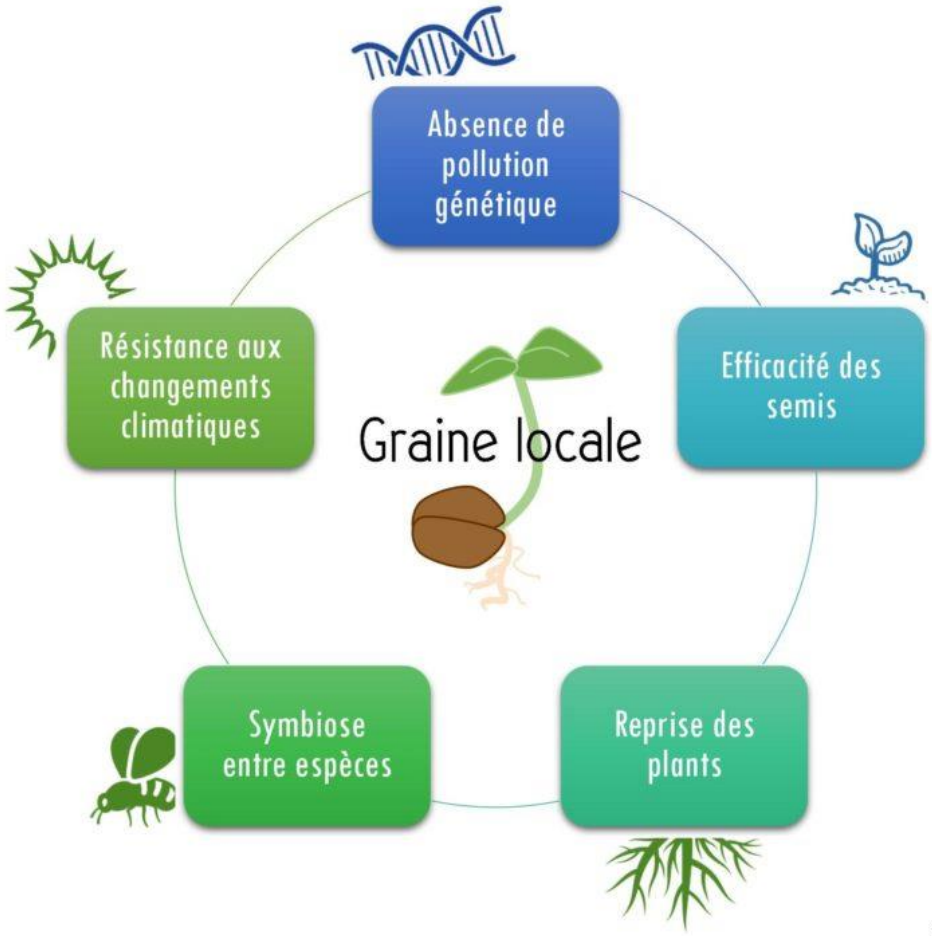

Protocole :

1- Diagnostic de la parcelle : suffisamment grande pour permettre le passage du tracteur et ne pas présenter d'obstacles (arbres, fossés…) et présenter une flore riche et caractéristique du milieu attendu.

2- Un inventaire floristique est par conséquent réalisé par le CEN.

3- Suivi de l'état de maturité des plantes en fonction de la météo du printemps et de l'été et définition de la date de brossage, souvent à la fin du mois de juillet.

4- Brossage : 1 à 2 journées

5- Séchage des graines, identification et triage

6- Mise en sac et stockage

Crédit Mutuel
du Sud-Ouest

Contexte et enjeux de la végétalisation des trottoirs :

- Une opportunité de désimperméabiliser des trottoirs:
  - **50%** des trottoirs de la ville en **revêtement bicouche vieillissant**, aujourd'hui plus compatible à l'entretien **« zéro produits phytosanitaires »** avec comme conséquences :
    - **Incapacité de tenir un niveau de désherbage** à la hauteur des **attentes des usagers** avec les plaintes associées
    - **Techniques de désherbage manuel** participant à la **dégradation du revêtement** et donc **favorisant davantage les repousses d'herbes**
    - A coût équivalent : **pas de revêtement alternatif** (enrobé 2 à 3 fois plus cher)

→ **Moyen de diminution des coûts d'investissement, de gestion et d'entretien**

Critères de sélection des trottoirs compatibles à la végétalisation :

- Premier critère : **la situation géographique**

  Action ciblée sur les zones péri-urbaines à vocation résidentielle.

  La végétalisation dans les rues du centre ville est rattachée soit à de la végétalisation ponctuelle via le permis de végétaliser, soit à un projet de réaménagement.

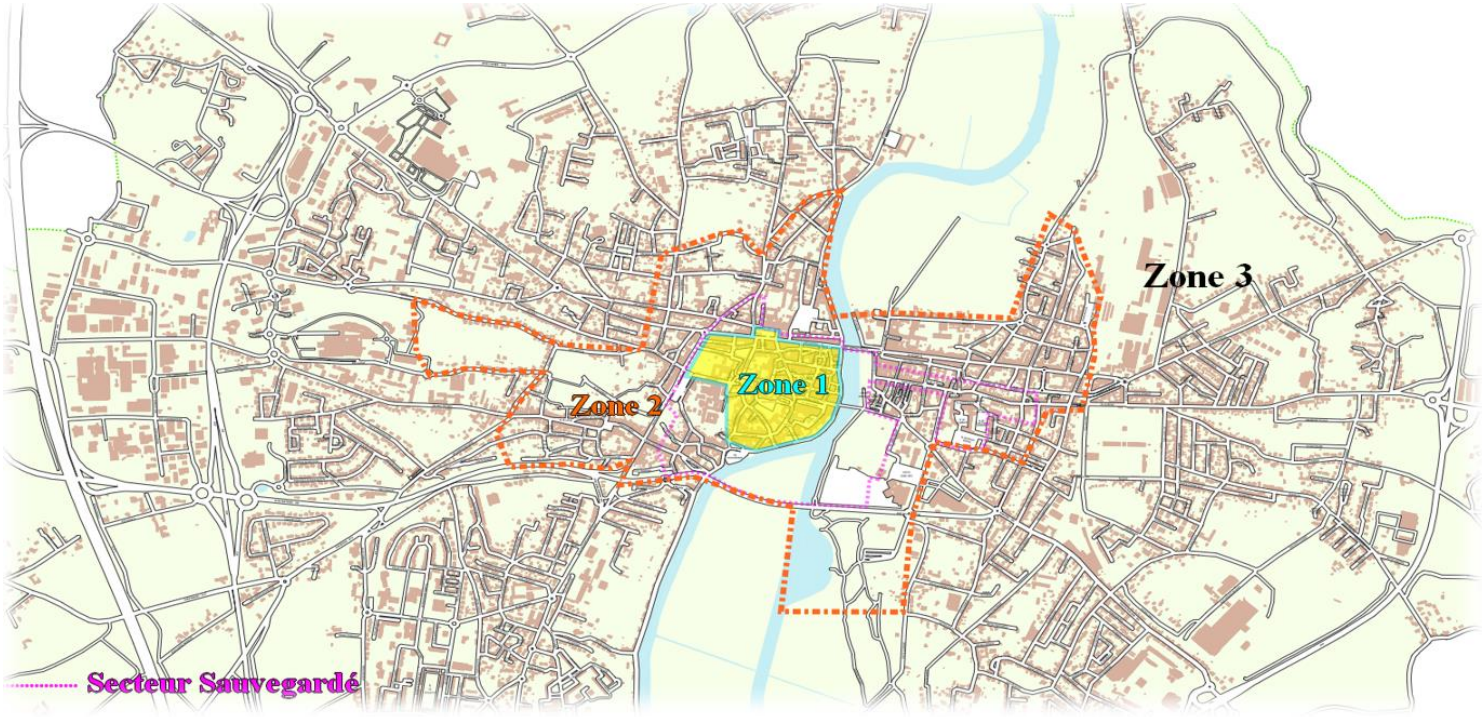

Zone 1 : Hyper Centre Zone 2 : Centre-ville - Zone 3 : Péri-urbain

Critères de sélection des trottoirs compatibles à la végétalisation:

- Second critère : **la largeur des trottoirs** par rapport aux normes d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

Rappel de la largeur réglementaire :

La largeur minimale du cheminement est de 1,40 mètre libre de mobilier urbain ou de tout autre obstacle éventuel.

Mais elle peut toutefois être réduite à 1,20 mètre en l'absence de mur ou d'obstacle de part et d'autre du cheminement.

Pour information emprise des différents usagers des trottoirs :

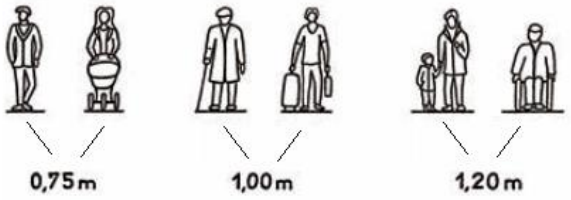

Critères de sélection des trottoirs compatibles à la végétalisation:

- Second critère : **la largeur des trottoirs** par rapport aux normes d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite

<u>Cas compatibles à végétalisation :</u>

- Cas A : Trottoirs de largeur supérieure à 1m80 :

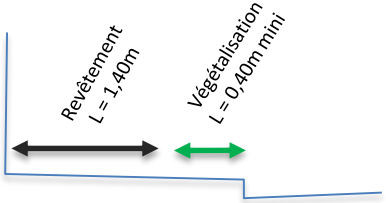

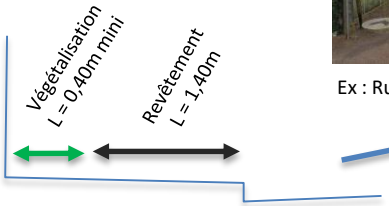

Ex : Rue Champbesson (Avant)

Ex : Rue Champbesson (Après)

OU

- Cas B : Rue ayant 2 trottoirs aux normes d'accessibilité :
  - Si desserte importante des deux trottoirs : maintient des 2 en surface minéralisée
  - Si desserte faible d'un des deux trottoirs : végétalisation de celui-ci
- Cas C : Rue ayant 1 trottoir sur 2 aux normes d'accessibilité → végétalisation du trottoir non accessible
- Cas D : Rue n'ayant aucun trottoir aux normes d'accessibilité → Utilisation d'un seuil d'usage limite de 90cm :
  - Si un des trottoirs supérieur à 90cm : végétalisation seulement de l'autre trottoir
  - Si deux trottoirs supérieurs à 90cm : utilisation sous-critère Cas B pour voir si opportunité d'en végétaliser un des deux

  + analyse opportunité d'une mise en zone 20 km/h de la rue pour mettre en cohérence la règle de circulation avec la caractère partagé et apaisé de la rue

Application sur programme travaux 2021:

- Analyse second critère (largeurs des trottoirs) :

Premières rues testées à compter de mai 2021

Rue Fenaison : Cas A et C avec un trottoir mixte et l'autre végétalisé

Végétalisation complète trottoir largeur 1.10m

L=2.40m /Accessibilité sur 1.40m de largeur le reste en végétalisation

Rues du Barrot et Alexandre Rullier : Cas D avec 1 trottoir >=90cm en enrobé et l'autre <90cm végétalisé

L=0.80m Végétalisation

L=0.90 m donc enrobés (accessibilité)

Rue St Vincent de Paul : Cas D avec aucun trottoir >90cm = végétalisation avec mise en zone 20km/h de la rue

L=50cm donc végétalisation des deux côtés.

Rue Hoche : Cas D avec le trottoir le plus large en enrobé et l'autre végétalisé ponctuellement vis-à-vis fondation mur Haras

L= 1.30m Trottoir enrobés accessibilité.

L=0.6m

Chemin du Chaillot = Cas D avec le trottoir le plus large en enrobé et l'autre végétalisé

L= 1.10m Trottoir pouvant être végétalisé.

L=1.20m Trottoir enrobés accessibilité.

Rues Docteur Laennec et Pierre-et-Marie Curie : Zone non résidentielle (zone d'activité moins compatible). Néanmoins, un délaissé sans intérêt de desserte a été identifié :

Zone pouvant être végétalisée

Application sur programme travaux :

- Quelques chiffres clés :
  - **6 400 m²** au total de surfaces désimperméabilisées et végétalisées
    - Représentent **35%** des surfaces traitées
    - **65%** des surfaces restent minéralisées : 3800 m² sur les 5820m² de surfaces totales traitées
  - Estimation de l'économie en coût d'investissement : **202 000 € TTC**
    - Le prix moyen des revêtements en enrobés sur trottoirs est d'environ de **35€ TTC/m2** sans mise à la cote des différents ouvrages (tampons, bouches à clé et autres). Ce prix comprend le terrassement, la fourniture et la mise en œuvre des enrobés.
    - Concernant les trottoirs végétalisés, le prix moyen est de **3.30€ TTC/m2** sans mise à la cote des différents ouvrages (tampons, bouches à clé et autre). Il comprend le terrassement, la fourniture et mise en œuvre de la TV ainsi que le semis.
  - Estimation de l'économie en coût d'entretien : **60 % de réduction de coût**
    - Coût/m2 de désherbage manuel : 0.080 €
    - Coût/m2 de tonte : 0.034 €

Stratégie d'accompagnement au changement :

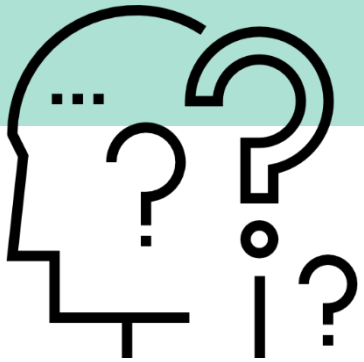

- Réponses au questionnement des usagers :

  - **Qui va entretenir ?** La collectivité maintient un entretien à hauteur de 4 passages minimum par an.

    Nota : peut-être opportunité de souligner que certaines collectivités demandent aux riverains d'assurer eux-mêmes l'entretien du trottoir jouxtant leur parcelle

  - **Le trottoir végétalisé sera-t-il praticable ?** Il est prévu de préserver la structure empierrée des trottoirs afin de les végétaliser de manière superficielle et ainsi préserver leur portance.

  - **Pourquoi ce trottoir a-t-il été choisi pour être végétalisé ?** Le choix s'est fait en fonction de différents critères, à savoir la typologie de rue, la largeur des trottoirs, la desserte parcellaire et les continuités de cheminement avec les rues périphériques.

  - **Même si mon trottoir est végétalisé, mes accès portail et portillon seront-ils minéralisés ?** Oui, chaque accès aux propriétés sera minéralisé.

VERDISSONS LA VILLE !

Pour des rues paysagères...

Végétaliser les trottoirs, les pieds d'arbres et de murs, c'est :

- Lutter efficacement contre les **îlots de chaleur** en diminuant la restitution nocturne de chaleur accumulée dans les surfaces minérales et artificialisées.

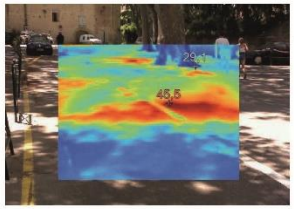

Températures de surface relevées par caméra thermique le 27 juin 2019. Observez la différence entre l'enrobé au soleil et le pied de platane !

Inondations hiver 2021à Saintes

- Permettre une absorption des **eaux de pluie** en place et limiter en conséquence la surcharge des réseaux lors des fortes précipitations.
- Favoriser et promouvoir la **biodiversité** en ville.
- Conforter une alternative au désherbage et soutenir la démarche **Zéro phyto** par des actions exemplaires.
- Améliorer le **cadre de vie** des citoyens par plus de nature en ville.
- Créer du **lien social** au travers notamment du **permis de végétaliser**.
- Diminuer les **coûts d'investissement** lors des opérations de requalification.
- Diminuer les **coûts de gestion** et d'entretien.

Des initiatives SAINTAISES à valoriser...

Plantations de pieds d'arbres

Accompagnement de cheminements

Végétalisation de trottoirs par semis de fétuques

Traitement mixte des trottoirs

Des solutions pour toutes situations !

Sedums en îlots routiers

Tapis de sedums

Favoriser les plantes couvre-sols

Permettre l'enherbement par des graminées économes en eau

Généraliser les plantations de vivaces en pieds d'arbres

Semis en pied de murs

Accueillir la flore spontanée en libérant des espaces dans les surfaces minérales

Ne plus craindre les fissures !

Communiquer sur site, ici l'exemple de la ville de Tours

Direction du cadre de vie / Direction des infrastructures
Document interne - Mai 2021 - Impression originale A2

Evaluation du projet :

- Un inventaire floristique des sites.

  Il sera comparé à celui réalisé lors du premier cycle de végétation suivant le semis et permettra de quantifier le degré de réussite de l'ensemencement.

- Des repasses tous les ans ou tous les deux ans pour suivre l'implantation durable du cortège floristique local.

- Une évaluation de la qualité paysagère et d'usage du site seront réalisés

Saintes

Nous mettons notre savoir-faire à votre service !

- Contacts -

Baptiste Bidet
tél. 05 49 50 50 96 / 06 29 83 12 71
bidet@cren-poitou-charentes.org

Estèle Guénin
tél. 05 49 50 01 22 / 06 29 83 16 40
guenin@cren-poitou-charentes.org

• En partenariat avec l'entreprise Philippe Ardouin •

CREN Poitou-Charentes

Conservatoires d'espaces naturels

Plus d'informations

www.cren-poitou-charentes.org/pictagraine

Conservatoire Régional d'Espaces Naturels de Poitou-Charentes
44 Boulevard Pont-Achard - 86000 Poitiers - tél. 05 49 50 42 59
contact@cren-poitou-charentes.org

Un projet réalisé grâce au soutien financier ou technique de :

Crédit Mutuel du Sud-Ouest · Angoulême · Grand Poitiers · Communauté d'Agglomération de La Rochelle · La Charente Maritime · Nouvelle-Aquitaine

Ainsi que les entreprises de travaux agricoles locales et les acteurs de l'économie sociale et solidaire (chantiers et entreprises d'insertion).

Publication du CREN-Poitou-Charentes 2019 - Photos, illustrations © CREN-PC - Imprimé par nos soins - ne pas jeter sur la voie publique

PictaGraine

Prends-en de la graine !

MERCI DE VOTRE ATTENTION